



Note

pour une candidature de la

Cour internationale de Justice

au

Prix Nobel de la Paix 2026

Chaque année, le Prix Nobel de la Paix récompense « la personnalité [ou la communauté] ayant le plus ou le mieux contribué au rapprochement des peuples, à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, à la réunion et à la propagation des progrès pour la paix ».

Sincèrement convaincu que la Cour internationale de Justice mérite largement ce prix pour son action passée et récente et inquiet qu'un tel Prix puisse être décerné à des personnalités belliqueuses, un collectif d'universitaires et de parlementaires du monde lance une initiative internationale pour porter la candidature de la Cour au Prix Nobel 2026.

Pour réussir, la candidature doit être portée individuellement par un maximum de personnalités du monde académique et politique (voir les modalités ci-dessous).

Rejoignez les signataires pour porter collectivement le message, au demeurant ancré dans la Charte des Nations Unies de 1945 : la justice internationale permanente, immense innovation du 20ème siècle, est et restera un outil fondamental pour le maintien de la paix internationale.

Pourquoi la Cour internationale de Justice ?

La Cour internationale de Justice incarne depuis 1945 mais à la suite de sa prédecesseure, la Cour permanente de justice internationale qui en avait posé les jalons, l'espoir d'un monde où les conflits se règlent par le droit, et non par la force. Depuis sa création, elle a démontré, à travers des décisions historiques et des avis consultatifs aux conséquences majeures, que la justice internationale est un pilier de la paix durable.

Depuis 1945 et grâce à l'héritage de la CPJI, la Cour a pu éviter des conflits armés ou leur aggravation sur plusieurs continents, et a statué sur la responsabilité d'États dont les violations du droit international seraient, un siècle auparavant, restées impunies, alimentant souvent un sentiment de défiance source de conflits ultérieurs. Elle a montré que tous les États étaient égaux devant la justice internationale. Elle a reconnu et appliqué des principes élémentaires d'humanité en temps de paix comme de guerre, et identifié des règles indérogeables en droit international, comme l'interdiction du génocide ou de la torture.

Bien que ne disposant pas de force internationale armée permettant de faire cesser un conflit en cours, elle s'est prononcée de manière claire contre la poursuite de conflits contemporains (Gaza, Ukraine) et la prééminence de la paix. En 2025, la Cour s'est aussi illustrée par son avis historique sur les obligations climatiques des États, consciente du potentiel conflictuel de ce sujet à l'avenir.

D'où vient l'initiative ?

L'initiative est portée par un collectif d'universitaires coordonné par Alain Pellet, Professeur émérite de l'Université Paris Nanterre, ancien membre et Président de la Commission du droit international, de l'Institut de droit international et de la Société française pour le droit international.

Qui peut signer ?

La liste des personnes pouvant proposer une candidature est large :

- Membres des assemblées nationales et des gouvernements nationaux d’États souverains, ainsi que les chefs d’État en fonction
- Membres de la Cour internationale de Justice à La Haye et de la Cour permanente d’arbitrage à La Haye
- Membres de l’Institut de droit international
- Membres du Bureau international de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
- Professeurs des universités, professeurs émérites et maîtres de conférences en histoire, sciences sociales, droit, philosophie, théologie et sciences des religions ; recteurs d’université et directeurs d’université (ou leurs équivalents) ; directeurs d’instituts de recherche sur la paix et d’instituts de politique étrangère
- Personnes ayant reçu le prix Nobel de la paix
- Membres du conseil d’administration principal (ou équivalent) d’organisations ayant reçu le prix Nobel de la paix.

Sauf indication contraire, le terme « membres » désigne les membres actuels (en fonction).

Quelles modalités ?

- Un projet-type de candidature est en cours de préparation. D’ici fin décembre, l’ensemble des personnes qualifiées ayant accepté de porter l’initiative sera invité à le signer et à le transmettre, individuellement ou collectivement, au comité Nobel (www.nobelpeaceprize.org/nobel-peace-prize/nomination/).
- La campagne est ouverte jusqu’au 30 janvier 2026.
- Pour rejoindre l’initiative, remplissez le sondage ou suivez le flashcode : <https://framaforms.org/initiative-nobel-de-la-paix-2026-a-la-cour-internationale-de-justice-2026-nobel-peace-price-for-the>

